

Fonds de marché monétaire canadien AGF – série I

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de marché monétaire canadien AGF (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-800-267-7630 ou à l'adresse tigre@AGF.com, ou visitez le site www.AGF.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 1^{er} avril 2026, les frais d'administration pour la série I passeront de 0,10 % à 0,05 %.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS :	\$CAN : AGF6034	GESTIONNAIRE DU FONDS :	Placements AGF Inc.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE (SÉRIE I) :	27 juin 2025	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :	Placements AGF Inc.
VALEUR TOTALE AU 31 JANVIER 2026 :	166,6 millions \$	DISTRIBUTIONS :	Créditées chaque jour / Réinvesties mensuellement et annuellement, en décembre. Les distributions sont réinvesties ou, dans certains cas, sont versées en espèces, selon votre choix.
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG au 30 septembre 2025) :	0,11 %	PLACEMENT MINIMAL :	Tel que convenu entre vous et AGF

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif de l'OPC est d'obtenir le revenu maximal qu'il est possible d'obtenir sans porter atteinte au capital et à la liquidité. L'OPC investit principalement dans des effets du marché monétaire canadien, comme les bons du Trésor canadien.

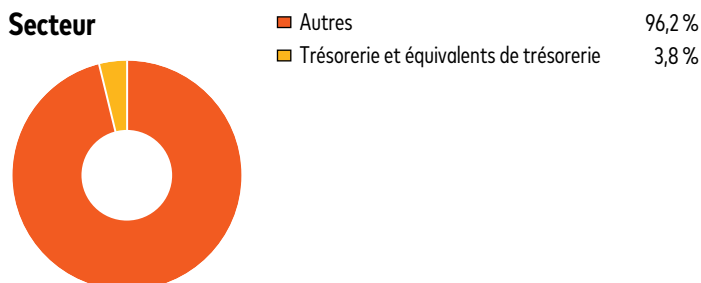
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le Fonds en 31 janvier 2026. La répartition des titres en portefeuille peut changer.

Dix principaux placements (31 janvier 2026)

1. Province d'Ontario, 0,00 %, 17 juin 2026	8,0 %
2. Province de Québec, 0,00 %, 10 avril 2026	7,5 %
3. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,00 %, 11 mars 2026	6,9 %
4. Province de Québec, 0,00 %, 17 avril 2026	6,3 %
5. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,00 %, 25 février 2026	6,2 %
6. Province d'Ontario, 0,00 %, 4 mars 2026	5,9 %
7. Province de Québec, 0,00 %, 27 février 2026	4,8 %
8. Province d'Ontario, 0,00 %, 18 février 2026	4,5 %
9. Province d'Ontario, 0,00 %, 13 mai 2026	4,4 %
10. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,00 %, 25 mars 2026	4,2 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	58,7 %

Nombre total de placements : 28

Répartition des placements (31 janvier 2026)



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques d'un placement dans l'OPC? » et « Risques inhérents aux OPC » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la série I du Fonds depuis la date de lancement. Cette section présente le rendement du Fonds après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de la série I du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les titres de la série I du Fonds existent depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la série I du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les titres de la série I du Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de la série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les titres de la série I du Fonds existent depuis moins de 12 mois consécutifs.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- recherchent le faible degré de risque que comportent les effets du marché monétaire

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des actions ou des parts de la série I du Fonds. Le rendement de chaque série de parts du fonds peut varier en raison des charges et des frais différents qui y sont liés (y compris toute commission). Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais d'acquisition applicables à l'achat des parts de ce Fonds. La série I s'adresse aux investisseurs institutionnels ayant souscrit un accord avec Placements AGF Inc. déterminant les frais de gestion négociés.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. En 30 septembre 2025, les frais associés à la série représentaient 0,11 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi), des frais d'administration fixes, de tous frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes, et de la quote-part de RFG du Fonds, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent. Placements AGF Inc. a renoncé à un certain nombre ou à la totalité des frais reliés au Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,11 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais relatifs aux opérations du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	0,11 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne sera versée.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme ou fréquente	Jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 30 jours civils suivant la date de souscription, ou si des rachats ou des échanges multiples ont été effectués dans les 15 jours civils suivant cette date. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de gestion	Nous imputerons directement des frais de gestion. Le maximum de tels frais est de 1,25 %. Une réduction de ces frais peut s'appliquer dans certains cas; pour plus de détails, veuillez communiquer avec votre représentant.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Placements AGF Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Placements AGF Inc.
 CIBC SQUARE, Tower One
 81, rue Bay, bureau 3900
 Toronto (Ontario)
 M5J 0G1

Téléphone : 905-214-8205
 Sans frais : 1-800-267-7630
 Site Web : www.AGF.com/fr
 Courriel : tigre@AGF.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.